

3 Développer les mobilités



Dispositif d'astreinte

POURQUOI ?

Le Département doit garantir la viabilité de ses 3 000 km de routes départementales et 800 ouvrages d'art, 365 jours par an.

Dans le cadre de sa mission d'exploitation routière, il dispose ainsi d'un dispositif d'astreinte opérationnel en dehors des heures ouvrées, les week-ends et les jours fériés 24h/24 dès qu'il est saisi par le Sdis, la Gendarmerie nationale ou la Police nationale.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Lorsqu'un élu constate un danger sur le réseau routier départemental (accident, chute d'arbres, inondation, éboulement...), il doit contacter les numéros réservés aux appels d'urgence :

- 18 ou 112 (Sdis)
- 17 pour les forces de l'ordre.

Ces services dédiés étant en lien direct et permanent avec le cadre d'astreinte départemental, ils transmettent immédiatement les informations nécessaires pour une intervention coordonnée, rapide et efficace car adaptée à la situation.

CONTACT EN JOURNÉE

Hôtel du Département, 6 bis, boulevard Scaliger, 47000 Agen

Direction générale adjointe des Infrastructures et de la Mobilité, service Exploitation

Du lundi au vendredi durant les heures ouvrées (de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 20)

contactroutes@lotetgaronne.fr

05 53 69 40 70 / 05 53 69 41 01